



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TARN

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
Service Gestion des Volontaires

Acte n° 2015-368

Arrêté relatif à un avancement de grade

Le préfet du Tarn,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,
VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure,
VU l'avis favorable du chef du groupement territorial nord,
VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 25 février 2015,
SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

Arrête :

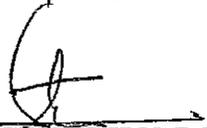
Article 1^{er} : Le lieutenant Philippe SUBREVILLE, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de CORDES, est nommé au grade de capitaine à compter du 1^{er} juillet 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn et de la préfecture du Tarn.

A Albi, le

01 JUIL. 2015

Le préfet


Thierry GENTILHOMME



Le président


Michel BENOIT

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.